



CABINET DU PREFET
Service de la Communication

Paris, le 28 juin 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE :

FERMETURE DES VOIES SUR BERGES RIVE DROITE :
LE PREFET DE POLICE A VALIDE LES CONCLUSIONS
DU COMITE TECHNIQUE DE SUIVI
ET A TRANSMIS SON RAPPORT A LA MAIRE DE PARIS

La mise en place par la Maire de Paris, par arrêté municipal en date du 18 octobre 2016, de la nouvelle aire piétonne dénommée « berges de Seine-centre rive droite » s'est accompagnée, à la demande du préfet de Police, de la création d'un comité technique de suivi. Ce comité s'est réuni à 5 reprises depuis son installation le 3 octobre dernier.

Les conclusions de ses travaux, exposées dans un rapport que Michel DELPUECH, préfet de Police, vient de transmettre à Madame la Maire de Paris et d'adresser aux membres du comité (Région, Métropole, STIF, RATP, CCI...), sont les suivantes :

● Au moment de la création de l'aire piétonne, l'attention s'est surtout portée sur deux sujets :

- les conditions de circulation : Le comité a constaté qu'elles se sont dégradées sur les axes de report, l'évolution observée ne s'écartant cependant pas des prévisions de l'étude d'impact. Il n'a, par ailleurs, pas été constaté de dégradation des conditions d'intervention des services de secours et de police. A cet égard le préfet de Police a donné les instructions à ses services afin que les tests de circulation soient réalisés mensuellement.

- la pollution : Les constats dressés font apparaître une situation contrastée, avec des améliorations quais hauts rive droite, mais des augmentations sur d'autres secteurs.

Au-delà de ces deux aspects, le travail conduit par le comité et ses partenaires a mis en évidence deux sujets qui nécessitent une particulière vigilance :

- les transports en commun, avec les constats effectués par la RATP à savoir des difficultés de fluidité des transports en commun sur les quais hauts et leurs axes connexes;

- le bruit, avec le constat d'une augmentation des nuisances, notamment nocturnes, quais hauts rive droite, l'amélioration étant constatée sur la rive opposée.

- La politique générale des déplacements à Paris, avec la diminution de la circulation automobile, la politique de reconquête de la qualité de l'air, avec les possibilités ouvertes par la création des vignettes Crit'Air et des Zones de Circulation Restreinte, l'évolution des caractéristiques du parc roulant, apporteront, dans la durée, réponse aux deux premières préoccupations.

En revanche le préfet de Police recommande des initiatives rapides pour répondre, dans les plus brefs délais, à la question du bruit, notamment en investissant dans des revêtements dits silencieux, et pour garantir la fluidité des transports en commun sur les itinéraires directement concernés par la fermeture des voies sur berge (gestion des carrefours, contrôles automatiques...). Il appartiendra aux acteurs concernés d'agir en ce sens ; la préfecture de police apportera tout son concours dans le cadre des compétences qui sont les siennes.

- Enfin, pour accompagner la création de cette aire piétonne, et dans l'esprit qui a animé le comité depuis son installation le 3 octobre 2016, le préfet de police suggère que le travail partenarial se poursuive, pendant une durée n'excédant pas deux ans, afin de continuer l'observation et l'analyse, d'évaluer les actions entreprises par les différents partenaires ainsi que leurs résultats, et de recommander, le cas échéant, d'autres préconisations.

En ce sens, Michel DELPUECH, préfet de Police propose que cette instance ad hoc soit coprésidée par Anne HIDALGO, Maire de Paris et par lui-même et qu'elle se compose des mêmes membres que ceux associés au comité technique de suivi.

Retrouvez le rapport sur le site internet de la préfecture de Police :
<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Voies-sur-berges>